



Déco Matière

Est une entreprise Française dont le but est de concevoir, de fabriquer et de distribuer des gammes de matériaux décoratifs.

Nous visons à mettre en valeur le patrimoine architectural de nos régions avec des pierres naturelles Françaises, mais aussi des briques de parement en terre cuite et des pierres naturelles Européennes, permettant à tous de réaliser des constructions et rénovations de qualité, en les habillant de manière authentique ou contemporaine. Nos solutions innovantes en matière de placage vous permettrons l'utilisation de matières nobles là ou il n'y avait jusqu'à présent que des solutions moulées.

A l'épreuve du temps, nos produits sont résistants aux rayons ultraviolets et vous garantiront un apport esthétique durable même en extérieur. Ils sont plus fins et légers et plus respectueux des ressources naturelles qu'un doublage maçonné. Ils protégeront vos murs, murets, cloisons avec style et élégance.

A l'heure ou la qualité de l'habitat et de son isolation sont les préoccupations principales pour la réalisation d'économies énergétiques. Nos parements sont la solution idéale pour préserver le caractère historique de nos bâtiments tout en les isolant par l'extérieur, ou encore de conserver l'aspect décoratif de murs en briques ou en pierres par dessus un doublage intérieur, et ce en restant sur des matières authentiques.

En recherche permanente d'innovations nous gardons un regard artisanal sur les savoirs faire de la pierre. La plupart de nos produits sont réalisés en partie à la main, aucune machine ne remplace le savoir faire de l'humain quand il s'agit de façonner des blocs informes de pierres.

Par respect pour nos matériaux nous visons à recycler les résidus de carrières de nos fournisseurs, limitant au maximum les déchets de matières premières afin de vous présenter nos parements. Ceux ci sont créés à partir de petits blocs de pierres d'une quinzaine de kilos triés, éclatés et sciés un à un, d'autres sont entièrement taillés à la main, faisant de nos parements des pièces uniques.

Fiers du savoir faire de nos artisans et sous traitants, nous venons vous proposer le résultat de nos recherches et de notre travail.

Dominique HAUTEROCHE,
fondateur de la société Déco Matière



Beige de Dordogne



Blanche de Bourgogne



Blanche de l'Ain



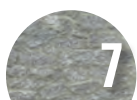
Gneiss du Finistère



Granit Beige du Finistère



Granit Bleu de Bretagne



Granit Gris de Bretagne



Gris d'Occitanie



Grise de Savoie



Jaune de Bourgogne



Mix de Bourgogne



Ocre de Bourgogne



Pierre de Causse Clair



Pierre de l'Yonne



Pierre Dorée



Pierre du Lot



12 Arabesque



12 Beige de Campiglio



13 Beige de Crédaro



13 Blanc d'Asiago



14 Blanc Perle



14 Bronze



15 Chianti Classique



15 Désert



16 Galet de Rivière



16 Gris de Carni



17 Gris de Londres



17 Gris des Alpes



18 Gris Fumé



18 Gris Imperial



19 Gris Perle



19 Jaune Provence



20 Jaune Royal



20 Lagune



21 Marmelade



21 Noir Absolu



22 Pierre de l'Onsernone



22 Pierre de Luserne



23 Pierre de Piasentin



23 Pierre de Stelvio



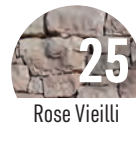
24 Porphyre de Cembra



24 Quartzite Noir



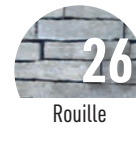
25 Rose de Selva



25 Rose Vieilli



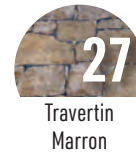
26 Rouge de Vérone



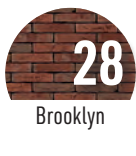
26 Rouille



27 Travertin Clair



27 Travertin Marron



28 Brooklyn



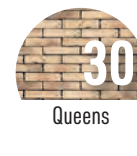
28 Central Park



29 Harlem



29 Manhattan



30 Queens



30 Staten Island



31 The Bronx



31 Wall Street



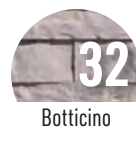
32 Ardoise Noir



32 Blanc d'Asiago



32 Blanc de Carrare



32 Botticino



32 Jaune Royal



32 Jaune Rosé



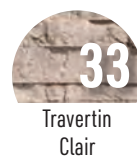
33 Gris de Carni



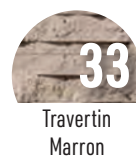
33 Noir de Marquina



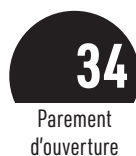
33 Rouge d'Asiago



33 Travertin Clair



33 Travertin Marron



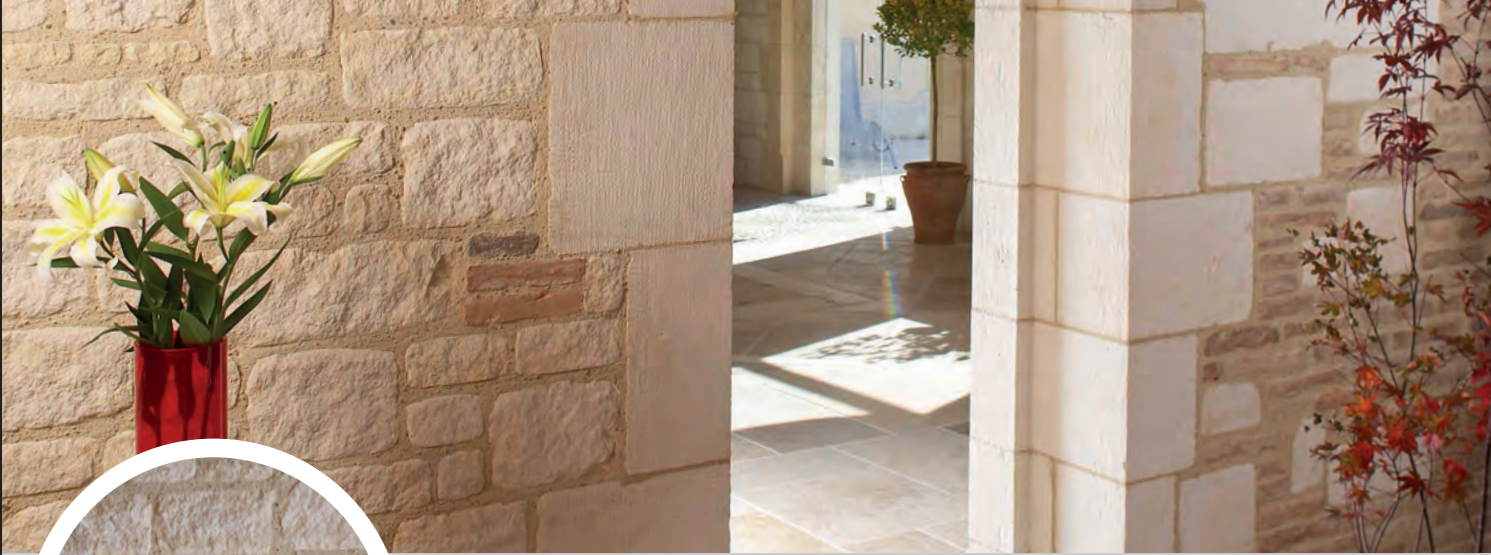
34 Parement d'ouverture



36 Mise en Œuvre



39 Conditions Générales de Vente

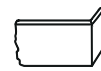


Beige de Dordogne

H 10/12/15 x L libre x Ep 2 à 3 cm

15 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A39

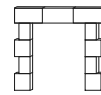


Chaine d'angles : B52

Option : finition a la main+15%

Option : queue cassée

B1



Linteau en «L» : B52

Option : finition a la main+15%



Blanche de Bourgogne

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm

15 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A11

Incertum : A19



Chaine d'angles : B12



Blanche de l'Ain



Chaine d'angles : B26

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
 15 m²/palette - Non dépalettisable
 Classique : A20



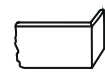
Gneiss du Finistère

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
 15 m²/palette - Dépalettisable
 Classique : A42
 Cadré : A50

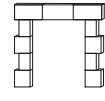


Granit beige du Finistère

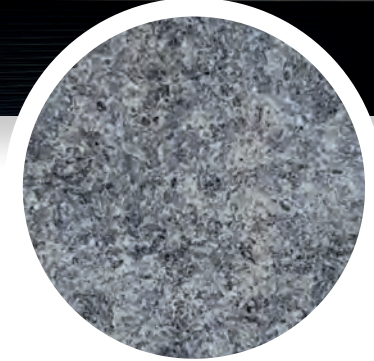
H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A32
Cadré : A42



Chaine d'angles
H 13 à 20 cm
Face 8/12 cm à 20/25 cm : B55
40/20 cm : B58

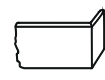


Linteau en «L» : B56

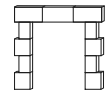


Granit Bleu de Bretagne

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A42
Cadré : A50



Chaine d'angles
H 13 à 20 cm
Face 8/12 cm à 20/25 cm : B55
40/20 cm : B58



Linteau en «L» : B56



Granit gris de Bretagne

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A42

Cadré : A50

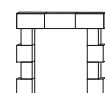


Chaine d'angles

H 13 à 20 cm

Face 8/12 cm à 20/25 cm : B55

40/20 cm : B58



Linteau en «L» : B56



Gris d'Occitanie

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Dépalettisable

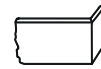
Classique : A30



Chaine d'angles : B36



Grise de Savoie



Chaine d'angles : B33

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm

Classique : A45

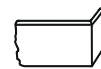
15 m²/palette - Non dépalettisable

Incertum : A54

15 m²/palette - Dépalettisable



Jaune de Bourgogne



Chaine d'angles : B28

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm

15 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A23

Incertum : A23



Mix de Bourgogne



Chaine d'angles : B27

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A22

Incertum : A22



Ocre de Bourgogne



Chaine d'angles : B53

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A29



Pierre de Causse clair

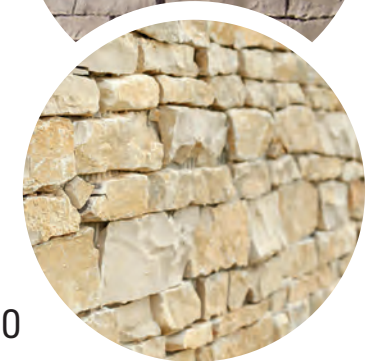
H 10/12/15 x L libre x Ep 2 à 3 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A39
Cadré : A43



Chaine d'angles : B52
Option : finition a la main+15%
Option : queue cassée
B1



Linteau en «L» : B52
Option : finition a la main+15%



Pierre de l'Yonne

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A41
Naturelle : A51



Pierre Dorée

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
15 m²/palette - Non dépalettisable
Classique : A23

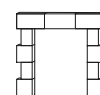


Chaine d'angles

Brut : B26

éclaté : B57

Bouchardé : B59



Demi Jambage / demi linteau

Vieilli : B6

Bouchardé : B18

Option :

Traitement des plates bande sur demi linteau
B2



Pierre du Lot

H 10/12/15 x L libre x Ep 2 à 3 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A48

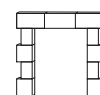


Chaine d'angles : B52

Option : finition a la main+15%

Option : queue cassée

B1



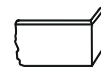
Linteau en «L» : B52

Option : finition a la main+15%



Arabesque

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Chaine d'angles : B7



Beige de Campiglio

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Chaine d'angles : B21



Beige de Crédaro

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Chaine d'angles : B7



Blanc d'Asiago

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10

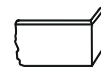


Chaine d'angles : B3



Blanc Perle

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Chaine d'angles : B3

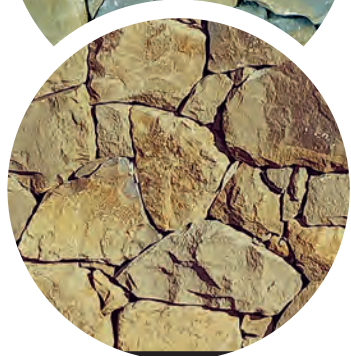


Bronze

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Chaine d'angles : B21



Chianti Classique



Chaine d'angles : B4

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A13

Vieilli : A13



Désert



Chaine d'angles : B21

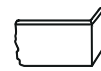
H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable

Classique : A10

Cadré : A18



Galet de Rivière



Chaine d'angles : B21

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Gris de Carni



Chaine d'angles : B7

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Gris de Londres

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A13



Chaine d'angles : B4



Gris des Alpes

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A23

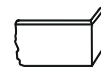


Chaine d'angles : B9



Gris Fumé

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Chaine d'angles : B3



Gris Imperial

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Chaine d'angles : B3



Gris Perle

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
 25 m²/palette - Dépalettisable
 Classique : A10



Chaine d'angles : B3



Jaune Provence

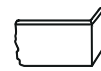
H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
 25 m²/palette - Dépalettisable
 Classique : A10



Chaine d'angles : B3



Jaune Royal



Chaine d'angles : B3

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Lagune



Chaine d'angles
classique : B3
cadré : B21

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10
Cadré : A18



Marmelade

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
 25 m²/palette - Dépalettisable
 Classique : A18



Chaine d'angles : B7



Noir Absolu

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
 25 m²/palette - Dépalettisable
 Classique : A18



Chaine d'angles : B7

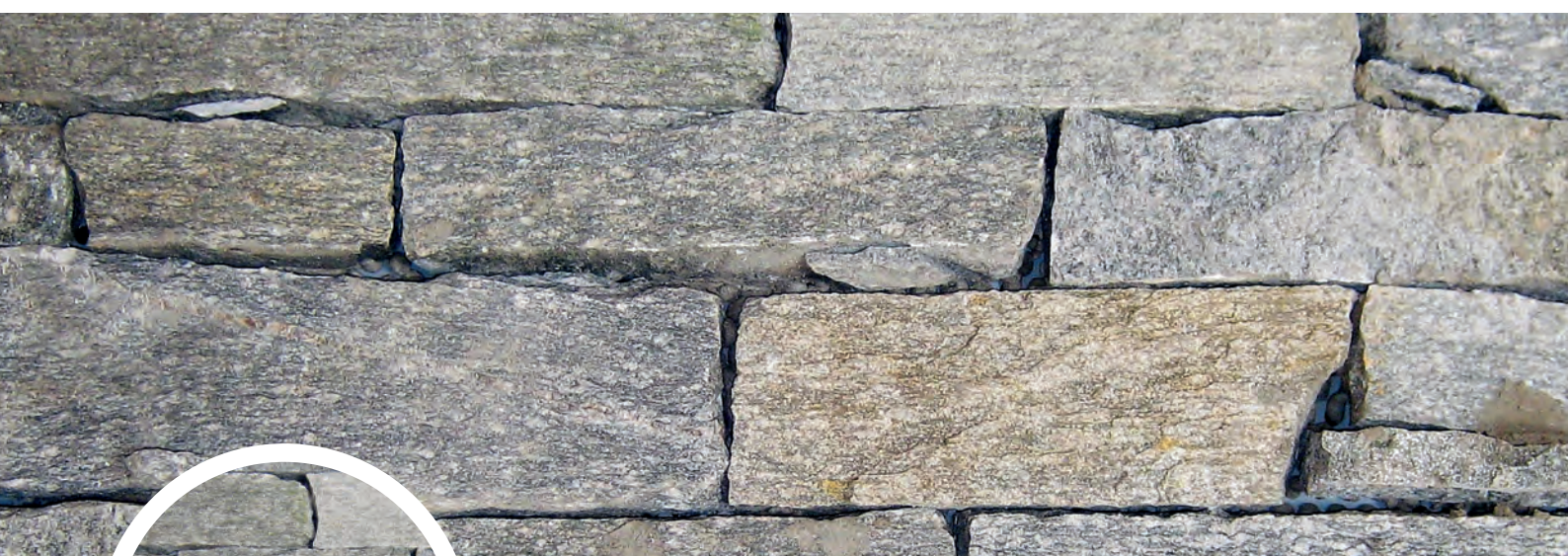


Pierre de l'Onsernone



Chaine d'angles : B9

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A23



Pierre de Luserne



Chaine d'angles
classique : B21
doré : B54

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A31
Dorée : A37



Pierre de Piasentin



Chaine d'angles : B7

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Pierre de Stelvio

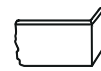


Chaine d'angles : B7

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A13

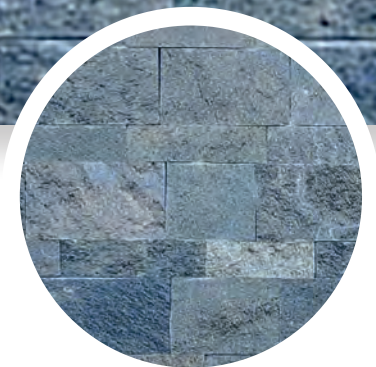
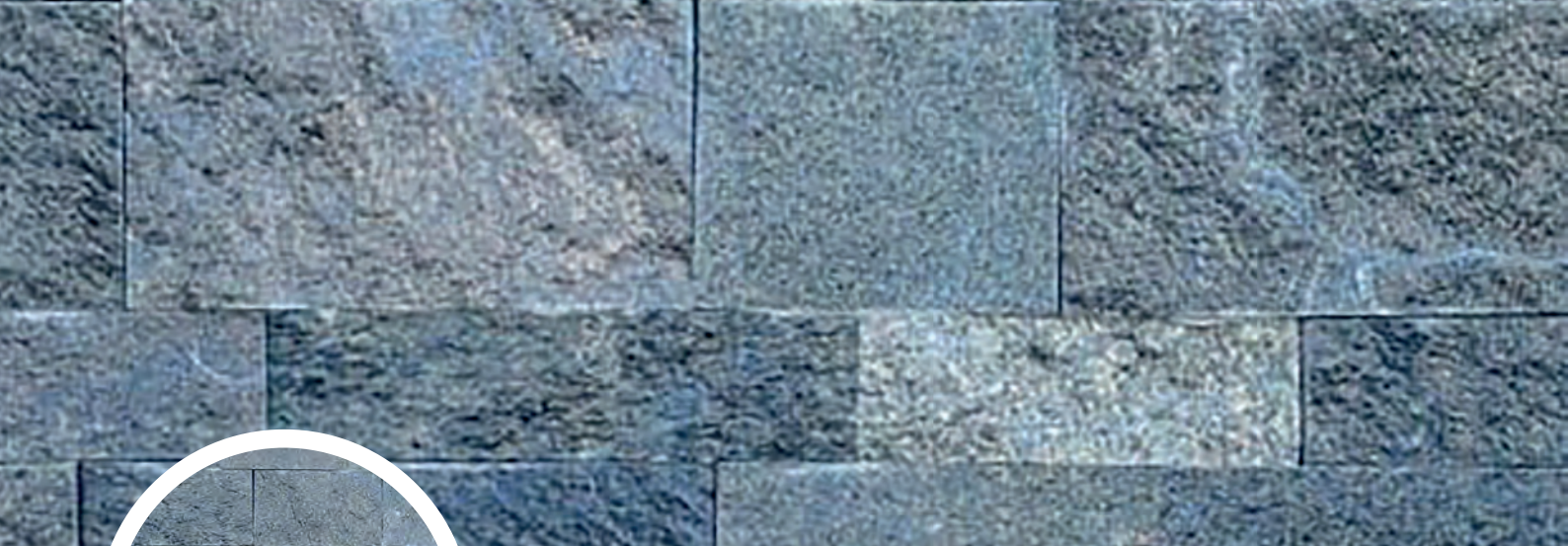


Porphyre de Cembra



Chaine d'angles : B9

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A23



Quartzite Noir



Chaine d'angles : B54

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A37
éclaté: A37

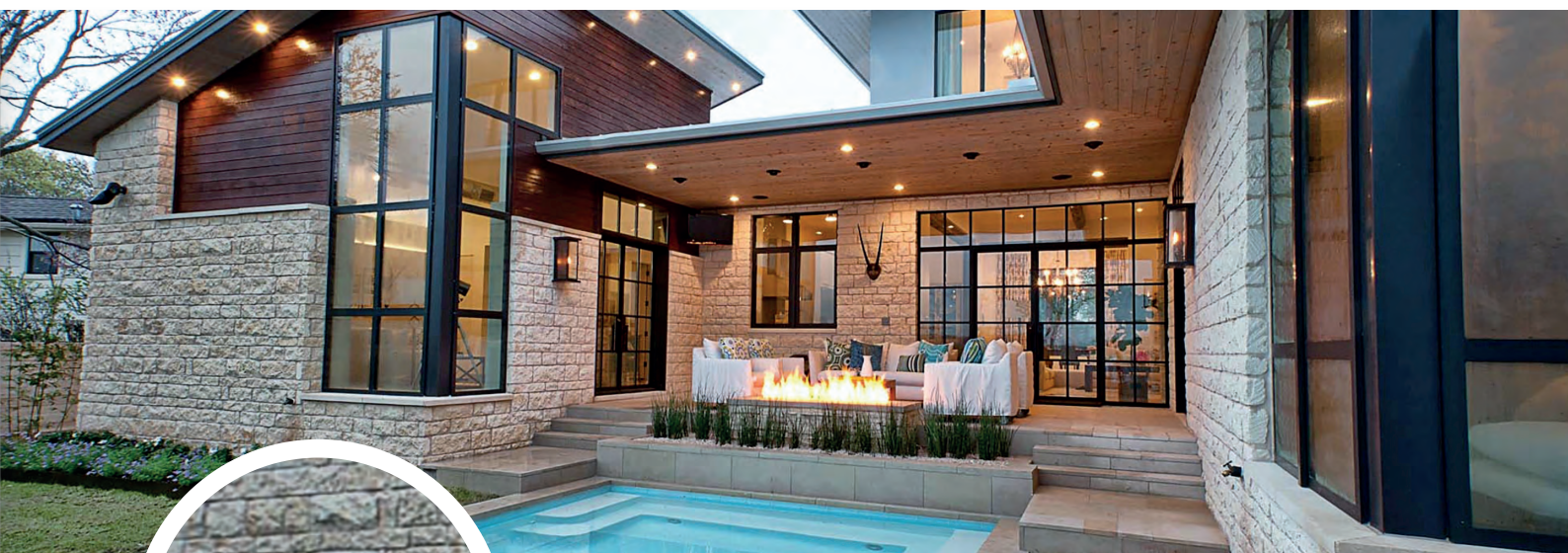


Rose de Selva



Chaine d'angles : B3

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Rose Vieilli



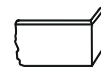
Chaine d'angles : B3

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Rouge de Vérone

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Chaine d'angles : B3



Rouille

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A37



Chaine d'angles : B54



Travertin clair



Chaine d'angles : B3

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A10



Travertin Marron



Chaine d'angles : B7

H 5 à 15 x L libre x Ep 2 à 4 cm
25 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A18



Brooklyn

Terre cuite moulée main 21 x 2 x 5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A32



Chaine d'angles
21 x 10,5 x 2 x 5 : B8



Central Park

Terre cuite moulée main 21 x 2 x 5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A31



Chaine d'angles
21 x 10,5 x 2 x 5 : B16



Harlem

Terre cuite moulée main 19 x 2 x 5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A43



Chaine d'angles
19 x 9 x 2 x 5 : B8



Manhattan

Terre cuite moulée main 21 x 2 x 5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A31



Chaine d'angles
21 x 10,5 x 2 x 5 : B16



Queens

Terre cuite moulée main 21 x 2 x 5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A46



Chaine d'angles
21 x 10 x 2 x 5 : B8



Staten Island

Terre cuite moulée main 21 x 2 x 6,5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A24



Chaine d'angles
21 x 10 x 2 x 6,5 : B5



The Bronx

Terre cuite moulée main 21 x 2 x 5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A41



Chaine d'angles
21x10x2x5: B8



Wall Street

Terre cuite moulée main 21 x 2 x 5 cm
15 m²/palette - Dépalettisable
Classique : A19



Chaine d'angles
21x10,5x2x5: B16

Ardoise Noir



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A44	A40	A37	A35	A39	A40	A44	A45

20 m2/palette - Dépalettisable

Botticino



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A28	A23	A18	A14	A20	A23	A27	A29

20 m2/palette - Dépalettisable

Blanc d'Asiago



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A28	A23	A18	A13	A21	A23	A27	A29

20 m2/palette - Dépalettisable

Jaune Royal



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A29	A25	A18	A15	A22	A24	A28	A30

20 m2/palette - Dépalettisable

Blanc de Carrare



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A29	A24	A20	A16	A22	A24	A28	A30

20 m2/palette - Dépalettisable

Jaune Rosé



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A29	A25	A18	A15	A22	A24	A28	A30

20 m2/palette - Dépalettisable

Gris de Carni



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A34	A31	A33	A33	A35	A36	A38	A40

20 m2/palette - Dépalettisable

Travertin Clair



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A29	A26	A23	A20	A26	A27	A32	A35

20 m2/palette - Dépalettisable

Noir de Marquina



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A38	A36	A36	A35	A39	A44	A47	A49

20 m2/palette - Dépalettisable

Travertin Marron



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A30	A27	A24	A23	A28	A30	A34	A36

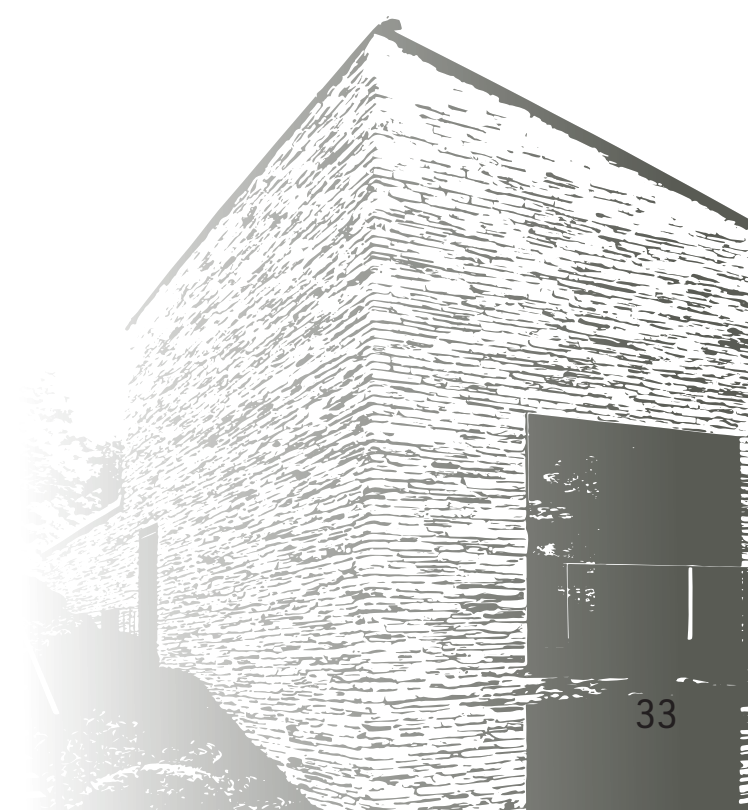
20 m2/palette - Dépalettisable

Rouge d'Asiago



	Taille S		Taille M			Taille L		
longueur	Libre		Libre			Libre		
Hauteur cm	4	5	8	10	12	15	18	20
Code	A27	A22	A17	A14	A20	A23	A27	A29

20 m2/palette - Dépalettisable

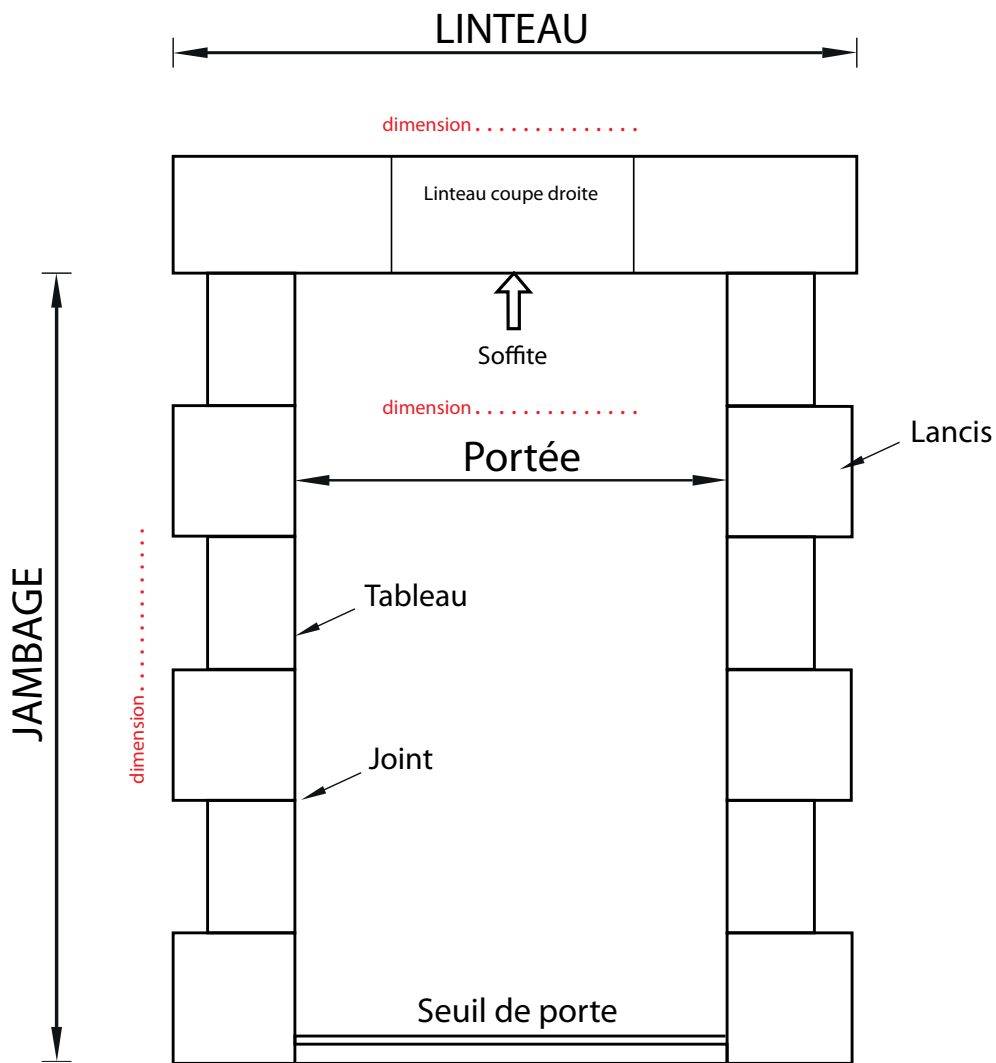


Parement de porte standard

choix à cocher

- Parement en « L »
- Demi-parement façade uniquement
- Demi-parement façade et tableau
- Demi-parement façade et tableau sans soffite

Type de pierre



Date, signature et tampon :

Attention :
selon la nature du matériau utilisé le parement
pourra être réalisé en « L » ou en demi-parement
 (Exemple : linteau en « L » ou demi-linteau).

Pour les demi-parements métrer en plus les tableaux et soffites pour un placage intégral, sinon seul le placage en façade sera pris en compte.

Les joints et dimensions des éléments sont variables en fonction de la matière première disponible.

Ainsi le nombre de lancis ou partie de jambage et linteau n'est pas identique à ce schéma et sera aléatoire.

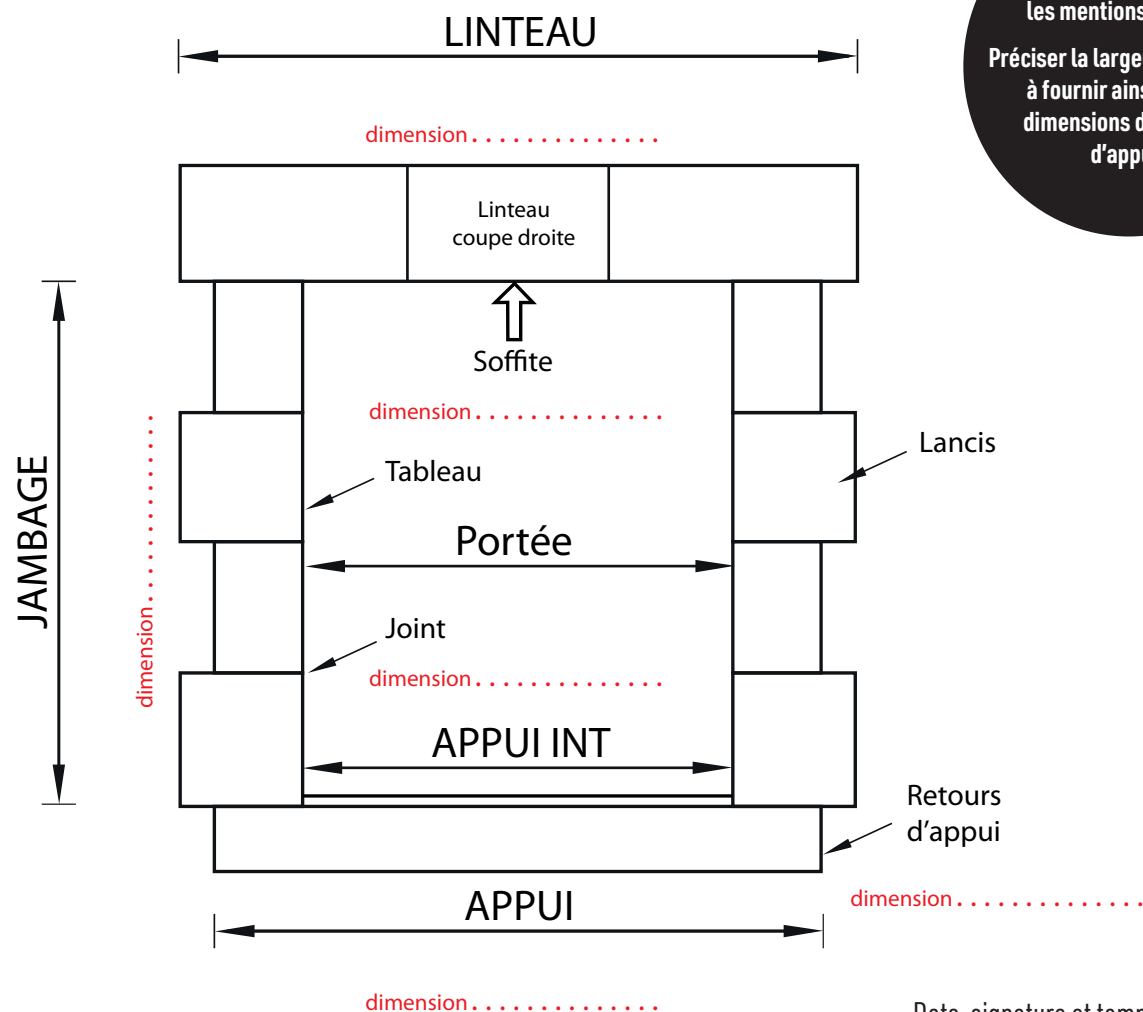
En standard les linteaux sont tous réalisés en coupe droite pour un rendu traditionnel avec plates bandes prévoir l'option*

Parement de fenêtre standard

choix à cocher

- Parement en « L »
- Demi-parement façade uniquement
- Demi-parement façade et tableau
- Demi-parement façade et tableau sans soffite

Type de pierre

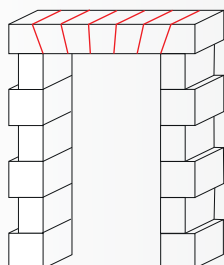


Ne pas remplir
 les mentions inutiles.
 Préciser la largeur de la pièce
 à fournir ainsi que les
 dimensions de retours
 d'appui.

Date, signature et tampon :

Exemples de chiffrages en mètres linéaires (ml)

- **Parement en « L »** : ml jambage x2 + ml linteau = ml à commander
- **Demi-parement coté façade uniquement** : ml jambage x2 + ml linteau = ml à commander
- **Demi-parement coté façade et tableau** : ml jambage x4 + ml linteau + ml soffite = ml à commander



* Option traitement des plates bandes

Les plates-bandes sont les découpes diagonales du linteau.

Nous conseillons dans un souci de réalisme et lorsque cela est possible de proposer au client la possibilité de reproduire ce raccord traditionnel des éléments du linteau en option. Il faut rajouter au prix du mètre linéaire du linteau standard le prix de cette option. Le nombre et la taille des sections de linteau seront définis par la matière première disponible et seront de ce fait différents de ce schéma.

Systeme de pose des parements

Textes réglementaires de référence

NF P 13.307 « plaquettes terre cuite »
Norme NF en 771

DTU 52.2 « pose de revêtement céramique et assimilés »

Cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements extérieurs (cahier du CSTB n°3266) et des revêtements muraux intérieurs (cahier du CSTB n°3265)

Les avis techniques des mortiers colles

Les avis techniques des supports (plaques de plâtre, ossature métallique, enduits)

FFTB-CTTB : maçonnerie et revêtements de murs et sols en terre cuite apparente

CTTB caractéristiques emploi et mise en œuvre des produits en terre cuite.

Domaine d'emploi

Limite de hauteur 28 m pour les parements terre cuite et parements dans la limite de poids imposé au DTU. 2.5m pour les autres revêtements.
Quel que soit le support à revêtir vérifier qu'il accepte bien nos produits.

LES SUPPORTS

Extérieur

- Béton (DTU 23-1)
- Enduits ou mortiers de ciments (DTU 26-1)
- Enduits monocouches (classe E>=4 et R>=4)

Intérieur

- Béton (DTU 23-1)
- Enduits plâtre
- Enduits à base ciment
- Plaques de plâtre
- Carreaux de plâtre



SÉCURITÉ INCENDIE

Produit incombustible : résistance au feu A1.

Pour les ERP ou bâtiment soumis à réglementation feu, respecter les préconisations décrites dans l'IT249.

POSE DE PAREMENTS DE COULEURS FONCÉES

Respecter les règles édictées par le Cahier des prescriptions techniques de mise en œuvre des murs extérieurs (CTP, cahier du CSTB n° 3266).

En fonction de leur emplacement les plaquettes de coloris foncés peuvent être exclues.

« a » correspondant au coefficient d'absorption solaire du parement. Il représente le pourcentage d'énergie solaire qui n'est pas réfléchi par la plaquette. Plus la couleur est sombre, plus le « a » est élevé (compris entre 0 et 1).

Au-delà d'une hauteur de 6 m et dans la limite de 28 m et de 2.5 m (cf. domaine d'emploi), la pose de parement de coloris foncés (a > 0,9) est limitée aux ouvrages suivants pour les façades exposées au soleil de sud-est à ouest.

- Parties de la façade d'une hauteur d'étage, situées au-dessus d'un balcon ou façade d'une loggia lorsque seules les parties carrelées sont situées au-dessus.
- Parois en béton ou façades enduites avec pose de revêtements limitées aux encadrements de baies, allèges ou bandeaux.
- Bandes décoratives en façade sous réserve que la largeur de ces bandes ne dépasse pas 50 cm et qu'elles ne représentent pas plus de 20 % de la façade. Mise en œuvre avec un mortier colle classe C2S.

Préconisations préalables

RÈGLES DE L'ART

La mise en œuvre doit respecter les règles du cahier des prescriptions technique d'exécution des revêtements extérieurs (cahier du CSTB n° 3266) et intérieurs (cahier du CSTB n° 3265). Coller au moyen de mortier colle. La nature du support (maçonnerie, plaque de plâtre, béton etc....), l'exposition intérieure ou extérieure, les sollicitations diverses (poids, hauteur etc. ...) conditionnent le choix du mortier colle. Il convient de consulter les fabricants de mortiers.

Déco matière recommande une pose au mortier colle (si le poids n'excède pas 40 kg/m² et une surface inférieure à 231cm²). Utiliser un mortier colle classe C2S en double encollage sur une épaisseur moyenne de 12 mm. La pose ne doit pas être réalisée sur des supports dont la température est inférieure à 5° C ou supérieure à 30° C. Il est également important de prendre en compte l'humidité du support et l'influence du vent.

La pose commence par une vérification et un nettoyage des supports, dans un délai de 2 à 3 mois après l'achèvement du gros œuvre ; le délai est de 3 semaines après la réalisation des enduits extérieurs. Le nettoyage se fait à l'eau, dans le cas d'un béton banché, s'assurer que le support est débarrassé des huiles de décoffrage.

ÉTANCHÉITÉ ET PLANÉITÉ DE LA PAROI

Dans le cas de support réalisé en maçonnerie de type III, un enduit traditionnel en 2 couches (accrochage et corps de l'enduit) sera réalisé afin d'assurer l'étanchéité de la paroi. Cet enduit a également pour effet de dresser la planimétrie du support qui doit être conforme au Cahier des prescriptions techniques. Dans le cas d'une maçonnerie de type II, il n'est pas nécessaire de réaliser un enduit sauf pour rattraper des irrégularités de surface du support. La planéité finale du parement dépend du soin apporté à la planéité du support.

Les arêtes supérieures des surfaces verticales doivent être protégées par des dispositions appropriées : corniches, bandeaux, bavettes... afin d'éviter que l'eau de pluie ne s'infilte dans le plan d'adhérence du revêtement. Une goutte d'eau sera ainsi systématiquement ménagée en partie haute et aux appuis de baie des ouvrages.

Mise en œuvre

La pose des parements vaut pour acceptation de leur aspect. La pose du parement s'effectue exclusivement en double encollage.

La découpe est réalisée à l'aide d'un disque à matériaux ou d'un disque diamant. Nous estimons la perte due aux coupes entre 10 et 20 % en fonction de la matière et du mode de pose. Lors de la coupe éviter les arêtes vives en les martelant pour arrondir leurs angles. Les pièces d'angles ou parement d'ouverture peuvent être associées au parements **Déco matière** ou intégrées dans un enduit pour agrémenter une façade. Ces éléments doivent être posés avant les enduits ou parements qui les entourent. Les pièces d'angles et parements d'ouverture doivent être posés en double encollage à l'aide d'un mortier colle adapté de classe C2S. Les soffites et linteaux doivent être soutenus par les éléments des jambages.

Pour être en conformité avec le DTU 52.2 relatif aux murs extérieurs, tous les parements doivent être jointés.

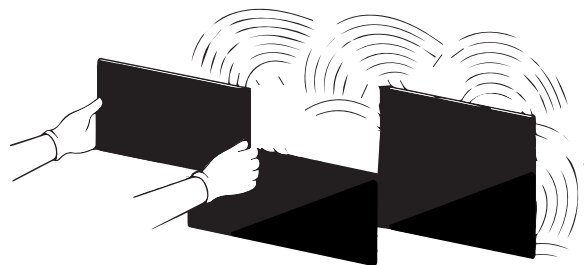
1

PRÉPARATION

- Le parement doit être mélangé entre rangs et/ou palettes (les parements étant soumis à cuisson ou à extraction géologique, des nuances peuvent intervenir dans les teintes.)
- Poser préalablement le parement horizontalement pour une pose à blanc, afin d'organiser la pose en fonction du rendu souhaité et de les trier par hauteur (5, 10, 15 cm etc...).
- Pour une pose en opus ne pas faire de joints verticaux de plus de 25 cm de haut et n'aligner pas les pierres horizontalement sur plus d'un mètre linéaire.
- Pour une pose en ligne poser les pierres de même hauteur horizontalement.
- Croiser les parements d'une rangé à l'autre pour ne pas avoir de joints alignés.

2 ENCOLLAGE

- Le parement doit être **mouillé**
- **Encoller le support** de mortier colle adapté prêt à l'emploi.
- **Encoller le parement** de mortier colle adapté prêt à l'emploi.
- Avant le jointage **gratter** le fonds des joints à l'aide d'une spatule langue de chat pour éliminer le surplus et les stries de colle.



3 JOINTAGE

En extérieur la pose sans joint est non conforme au DTU. Il en va de même pour la pose bord à bord. L'espace entre les joints horizontaux et verticaux doit être au **minimum de 6 mm** et être réalisé au moyen de calles ou croisillons.

En intérieur et suivant la nature du support, la pose à joints verticaux vifs et joints horizontaux non garnie est admise.

Le remplissage des joints se fait **au moins 24 heures** après le collage avec un mortier adapté et compatible avec le mortier colle utilisé en partie courante. Le profil des joints ne doit pas s'opposer à l'écoulement des eaux de ruissellement, les joints ne doivent pas être en saillie par rapport à la façade et être réalisés avec un mortier ne risquant pas de provoquer l'apparition d'efflorescences persistantes. **Il est préférable de réaliser cette étape au fer à joint pour les terres cuites et à la poche à joint pour les pierres.**

Nettoyer les parements au fur et à mesure avec une éponge et de l'eau claire.

Pour les pierres naturelles le surplus de joint peut être éliminer à l'aide d'une brosse acier douce ou d'une truelle et d'une brosse à chiendent une fois le joint durci.

4 TRAITEMENT

En pose extérieur ou pièces humides, nous recommandons l'utilisation d'hydrofuge voir d'un oléofuge en cas d'exposition a des graisses (murs de cuisine, barbecue...).

5 POINTS SINGULIERS

La façade en parement est arrêtée à ses points singuliers, soit par des profilés de finition métalliques ou autres, soit par les pièces d'angles ou parement d'ouverture. En partie haute le parement doit être protégé de l'infiltration des eaux de ruissellement derrière les parements par toutes dispositions appropriées : corniches, bandeaux, bavettes etc.

Il faut impérativement respecter les joints de gros œuvre, le revêtement devra être suffisamment désolidarisé des autres structures afin que d'éventuels mouvements de ces dernières ne soient pas préjudiciable à sa durabilité. Réalisé à l'aide d'un mastic élastomère 1^{ère} catégorie ou profil métalliques ou plastique appropriés, les joints de gros œuvre doivent avoir l'épaisseur du revêtement et du mortier colle. Les joints de fractionnement sont ménagés en délimitant des surfaces de 50 m² à 60 m² en général chaque hauteur d'étage et tous les 10 à 12 m en vertical. Les joints de fractionnement peuvent être évités par l'emploi d'un mortier de jointoiment de module d'élasticité ≤ 8000 Mpa.

Mise en œuvre sur isolant

Un parement adapté **nous consulter sur les modèles destinés à cette utilisation** peut se poser directement sur un isolant PSE, laine de roche ou mousse phénolique. Résistant aux chocs, ils peuvent être posés en rez-de-chaussée. Ils sont utilisables en ERP. (Solution sismique disponible notamment en brique 10 mm cf. CSTB n° 3699).

Domaine d'emploi absorption solaire $\leq 0,7$ dilatation à l'eau bouillante = 0,3 mm/m
et poids du complexe isolant + parement ≤ 35 KG/m².

Conditions générales de vente de la société Déco Matière (CGV)

Article 1 - Principes généraux.

Application des conditions générales de vente. Opposabilité des conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente constituent le régime auquel la société Déco Matière, ci-après dénommée « le vendeur » subordonne la vente de ses produits. En conséquence, le fait pour l'acheteur de passer commande implique : - Adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. -Renonciation par l'acheteur à quelque titre, quelque moment et sous quelque forme que ce soit - Se prévaloir de dispositions contraires ou dérogeant aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Droit applicable/juridiction compétente.

Les ventes régies par les présentes conditions générales de vente sont exclusivement soumises au droit Français. Il est expressément précisé que sera seul compétent, en cas de litige de toute nature, contestation relative à la validité, l'exécution ou l'opposabilité, ou difficulté d'interprétation des présentes conditions générales de vente et de façon plus général concernant les relations existantes entre le vendeur et l'acheteur, le tribunal de commerce Français dans le ressort duquel se trouve le siège social du vendeur, à moins que le vendeur ne préfère saisir tout autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou pluralité de défendeurs. Si les présentes conditions générales de vente viennent à faire l'objet d'une traduction en langue étrangère, la langue Française prévaudra sur toute autre traduction.

Article 3 - Commandes / confirmation de commandes.

3.1 toute commande doit faire l'objet d'un document écrit adressé à l'attention du vendeur. Ainsi, la commande passée verbalement par l'acheteur doit être confirmée par écrit par l'acheteur et comporter l'ensemble des renseignements requis à l'effet de permettre au vendeur d'analyser ladite commande, et notamment : coordonnées de l'acheteur, référence et quantités de produits commandés, modalités de livraison, date de livraison souhaitée, lieu et horaires de livraison.

3.2 Le vendeur transmet à l'acheteur une commande en fonction des éléments communiqués par l'acheteur. L'acheteur doit donner son aval par email ou retour de la commande signée sous 72 heures pour que le bon de commande soit pris en compte par le vendeur.

3.3 Le vendeur dispose de toute liberté de décider de ne pas donner suite aux commandes passées - ce notamment au regard : - Des délais impartis pour effectuer la livraison de ladite commande.

- Des quantités de produits concernées par ladite commande. Il est notamment rappelé que l'acheteur doit respecter l'unité de conditionnement telle que mentionnée pour chacun des produits considérés sur le tarif du vendeur.

- Du stock de produits détenus par le vendeur et plus généralement des disponibilités concernant le produit objet de la commande.

3.4 hors cas de force majeure, au plus tard 7 jours avant la date de livraison prévue, aucune commande ne pourra être annulée totalement ou partiellement, ou plus généralement modifiée, par l'acheteur en cours de traitement de ladite commande par le vendeur, sauf accord écrit du vendeur en ce sens.

3.5 Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit du vendeur.

3.6 Dans tous les cas, si l'acheteur n'a pas enlevé ses marchandises 3 semaines après la date de mise à disposition, le vendeur facturera les marchandises à l'acheteur. Le vendeur se réserve le droit de facturer des frais de stockage.

Article 4 - modifications des produits, tarifs et conditions de vente.

4.1 le vendeur se réserve à tout moment, notamment compte tenu des fluctuations du marché la faculté d'apporter toute modification concernant ses produits, tarifs ou conditions de vente.

Sauf circonstances exceptionnelles impliquant une modification immédiate, tout changement tarifaire sera communiqué à l'acheteur dans un délai de huit semaines avant sa mise en application.

4.2 les descriptions et éléments d'informations relatifs aux produits figurants sur les documents commerciaux du vendeur ne sont donnés qu'à titre indicatif et non contractuel et ne sauraient de ce fait engager le vendeur qui conserve toute faculté de modifier tout ou partie des éléments portés sur les documents précités. Il en est de même des nuanciers et le cas échéant des échantillons remis et produits objet d'une exposition. Les modifications effectuées par le vendeur n'entraînent aucune obligation pour le vendeur de modifier les produits précédemment livrés.

4.3 Dans le cas d'une poursuite de chantier livrés en plusieurs fois à la demande de l'acheteur, les écarts de teintes suite à des évolutions internes sur les produits ne pourront donner lieu à un litige.

Article 5 - Livraison.

5.1 si les ventes sont effectuées départ entrepôt vendeur et sont régies par l'incoterm (Edition 2000) EXW à l'usine élaboré par la chambre de commerce internationale de Paris. - Le lieu de livraison convenu étant l'entrepôt désigné à cet effet sur la confirmation de commande émanant du vendeur. En conséquence : la livraison est considérée effectuée : - à la date figurant sur la confirmation de commande émanant du vendeur - l'acheteur devant retirer les produits à ladite date et en le lieu indiqué à cet effet par le vendeur. -si la date précitée n'a pas pu être respectée par le vendeur : lors de la remise effective des produits commandés - en lieu indiqué à cet effet par le vendeur - par le vendeur à l'acheteur ou au transporteur désigné à cet effet par l'acheteur.

L'acheteur ou le transporteur désigné à cet effet par l'acheteur devra prendre possession des produits commandés au lieu, date et horaire convenu. L'acheteur indemniserà le vendeur de l'ensemble des coûts supportés par le vendeur - et dommages éventuellement subis par le vendeur - directement liés au retardement tardif par l'acheteur des produits commandés - ce sans préjudice du droit pour le vendeur, si ce dernier le souhaite, de résilier la vente en cause aux torts exclusifs de l'acheteur.

L'acheteur informera - s'il ne procède pas directement à l'enlèvement de la commande, et ce pour chaque commande - le vendeur du nom du transporteur auquel les produits objet de la commande devront être confiés.

- A compter de la livraison telle que définie ci-dessus, les produits objet de la commande sont sous la garde de l'acheteur qui supporte pleinement les risques de perte et plus généralement les dommages que lesdits produits pourraient subir ou occasionner, ce pour quelque cause et à quelques titres que ce soit. Il appartient en cas d'avaries, de pertes ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs seuls responsables.

5.2 Le vendeur pourra - sur demande de l'acheteur et sous réserve du consentement préalable du vendeur à ce titre - effectuer la livraison des produits objet de la commande au domicile de l'acheteur. En pareilles circonstances, le vendeur informera l'acheteur des conditions et modalités (cf. notamment prix) afférentes à cette prestation. Le prix ainsi déterminé et communiqué préalablement par le vendeur à l'acheteur sera facturé par le vendeur à l'acheteur et figurera à ce titre sur la facture de vente émise par le vendeur au titre de la commande en cause. Il est précisé : - Que le vendeur dispose à cet effet de toute liberté dans le choix du moyen de livraison ainsi que concernant le choix du transporteur.

- Que la prestation de livraison ainsi opérée s'entend au lieu de livraison convenu tel que figurant sur la confirmation de commande.

- Qu'à compter de la livraison, les produits objet de la commande sont sous la garde de l'acheteur qui supporte pleinement les risques de perte et plus généralement les dommages que lesdits produits pourraient subir ou occasionner, ce pour quelque cause et à quelque titre que ce soit.

- Que l'acheteur devra prendre possession des produits commandés au lieu, date et horaires convenus. L'acheteur indemniserà le vendeur de l'ensemble des coûts supportés par le vendeur - et dommages éventuellement subis par le vendeur - liés au non-respect par l'acheteur des engagements définis ci-dessus - ce sans préjudice du droit pour le vendeur, si ce dernier le souhaite, de résilier la vente en cause aux torts exclusifs de l'acheteur.

5.3 Chaque livraison donnera lieu à l'établissement d'un bordereau reprenant, outre la date de remise des produits commandés, leur désignation et quantités. Chaque bordereau devra impérativement être signé par l'acheteur lors de la livraison.

5.4 le vendeur s'efforcera de respecter le délai de livraison précisé pour la commande et figurant sur le document de confirmation de commande émis par le vendeur. Le délai de livraison précité est toutefois donné à titre indicatif, tout dépassement dudit délai ne pouvant donner lieu en conséquence au profit de l'acheteur à des dommages et intérêts, indemnités, retenues, ou annulation de commande. De plus ces délais sont subordonnés à la réception en temps utile par le vendeur de tous les renseignements à fournir par l'acheteur.

5.5 Le vendeur se réserve la faculté, en cas de besoin, d'effectuer la livraison de façon globale ou fractionnée - ce sans indemnité au profit de l'acheteur.

5.6 Il est par ailleurs rappelé que la force majeure libère à la discrétion du vendeur - à titre temporaire ou définitif - le vendeur de tout engagement de livraison et ce sans dédommagement au profit de l'acheteur. Relèvent d'un telle situation - ce sans que cette liste soit exhaustive - les événements suivants : destruction affectant tout ou partie des installations du vendeur, désordres publics graves, guerres, grèves, émeutes, action gouvernementales, épidémie, blocage des moyens de transport et de communication, catastrophes naturelles, vagues de froid ou tout autre fait analogues, indisponibilité technique, épuisement des stocks et retards éventuels des fournisseurs du vendeur, et plus généralement tout événements ou causes extérieures à la volonté du vendeur, entravant et/ou arrêtant les approvisionnements et/ou livraison du vendeur ou celles de ses fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, et empêchant de bonne foi le vendeur d'effectuer la livraison des produits objet de la commande l'existence d'un cas de force majeure

quel qu'il soit ne pourra en aucun cas avoir pour effet de libérer l'acheteur de ses obligations de payer et de régler au vendeur le prix des produits livrés avant la survenance de ces événements

Article 6 - réception de la commande

A la livraison (cf. article 5 des présentes conditions générales de vente), l'acheteur vérifie la nature, l'état, la quantité, la qualité des produits et plus généralement la conformité des produits livrés au contenu de la commande concernée. Il est indiqué à ce titre que toute commande est préalablement vérifiée par le vendeur avant son départ de l'entrepôt du vendeur. Toute commande quittant l'entrepôt précité est en conséquence présumée conforme et il appartient à l'acheteur de faire la preuve de façon explicite de détailler sur la souche du bon de livraison restant aux mains du transporteur avec mention de la date, de l'heure, et de la signature du réceptionnaire. De façon plus générale, l'acheteur devra dans les délais et formes requis par la réglementation en vigueur préserver toutes les voies de recours à l'encontre des tiers en charge de la prestation de transport des produits objet de la commande, et être immédiatement portée à la connaissance du vendeur (mail) et confirmée le même jour au vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acheteur devra fournir toute justification concernant les anomalies constatées et prendre toutes dispositions pour que le vendeur puisse procéder à leur constatation et le cas échéant y porter remède.

Article 7 - retour des produits

7.1 aucun retour de produit ne peut être effectué sans le consentement écrit préalable du vendeur. Tout produit retourné sans l'accord du vendeur est effectué aux frais et risques de l'acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. L'acheteur indemniserà le vendeur de l'ensemble des coûts supportés par le vendeur - et dommages éventuellement subis par le vendeur - directement ou indirectement liés à ce retour non autorisé.

7.2 Dans la situation d'une demande de retour de produit présumé par l'acheteur affecté d'un vice ou non conforme, le produit précité doit être tenu par l'acheteur - ce dans l'attente de la décision prise à ce sujet par le vendeur - à la disposition du vendeur en les locaux de l'acheteur. Il appartient à l'acheteur de fournir au vendeur toute information et justification concernant le vice ou la non-conformité alléguée - l'acheteur devant laisser au vendeur toute faculté et prendre toutes dispositions pour que le vendeur puisse procéder lui-même, ou par le biais de toute personne que le vendeur aura décidé de substituer à cet effet, à l'examen en l'état du produit prétendu affecté ou non conforme. A cet effet, l'acheteur devra notamment s'abstenir d'intervenir lui-même ou de recourir à un tiers à cette fin et devra prendre toutes dispositions pour préserver l'intégrité du produit présumé vicié ou non conforme. Le non-respect par l'acheteur de ces dispositions exclura tout recours contre le vendeur et exonérera ce dernier de toute éventuelle responsabilité.

7.3 le fait de poser les produits Déco matière, vaut acceptation des produits en l'état.

Article 8 - Responsabilité

8.1 Sans préjudice à ce qui est indiqué à l'article 4.2 des présentes conditions générales de vente. Les produits compte tenu de leur nature sont - concernant leur caractéristiques - susceptibles de subir des variations et bénéficient à ce titre de tolérances d'usage.

8.2 les tolérances dimensionnelles qui s'appliquent aux produits Déco matière, hors parement sont de +/- 10 mm pour la longueur et la largeur, et de +/- 6 mm pour l'épaisseur.

8.3 Les variations de couleurs et veines particulières de la pierre et des terre cuites sont un phénomène naturel qui ne peut donner lieu à une réclamation.

Article 9 - Prix.

Les produits objet de la commande sont vendus au prix en vigueur au moment de la livraison (cf. article 5 des présentes conditions générales de vente). Les prix figurant sur le tarif remis par le vendeur à l'acheteur sont exprimés départ entrepôt du vendeur, hors taxes et en euros (€). En conséquence, tous impôts, taxes, droits ou autres sommes à payer notamment en application des réglementations nationales ou communautaires sont à la charge de l'acheteur.

Article 10 - Règlement.

10.1 Sauf conditions particulières fixées par le vendeur, le règlement intervient à trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture par le vendeur.

10.2 les règlements sont, effectués en Euros (€) et par tout mode de règlement expressément et préalablement accepté par le vendeur. Conformément à l'échéance de règlement arrêtée pour la commande - l'acheteur devant effectuer toutes les dispositions pour que le règlement soit effectif à pareille date. Aucune réclamation de l'acheteur ne sera de nature à permettre de reporter l'échéance précitée.

10.3 aucun escompte n'est accordé au cas de règlement anticipé. Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu au versement de plein droit de pénalités de retard calculées sur le montant de la somme restant due au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal Français en vigueur. Ces pénalités courent du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au paiement intégral du montant dû. Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rend, à la discrétion du vendeur, immédiatement

exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues au vendeur - l'ensemble des sommes en cause produisant immédiatement intérêt selon les modalités définies au présent alinéa. Lesdites pénalités ne font pas échec à la faculté dont dispose le vendeur d'obtenir en sus le versement de tout dommage-intérêt en contrepartie du préjudice subi par ce dernier ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par décret à 40€.

Au cas de retard de paiement, le vendeur pourra par ailleurs de son propre gré, ce sans préjudice de la faculté d'obtenir en sus le versement de tout dommages intérêts à ce titre :

- Suspendre ses obligations concernant la commande visée par le retard ainsi que toutes les commandes en cours jusqu'à complet règlement des sommes que l'acheteur reste à lui devoir ;

- Subordonner l'exécution des commandes en cours à la prise de garanties ou à de nouvelles modalités (notamment nouvelles conditions de règlement) donnant toutes garanties de règlement au vendeur et jugées satisfaisantes par le vendeur ;

- Résilier de plein droit la commande - le vendeur pouvant - si l'acheteur venait à faillir à son obligation de restituer les produits en cause - reprendre possession des produits concernés. Cette résiliation frappera non seulement la commande en cours mais aussi -

- Si le vendeur le souhaite - Tout ou partie des commandes impayées antérieures ou à venir, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Les acomptes versés par l'acheteur seront conservés par le vendeur.

- Compenser le montant de la facture impayée avec les sommes dues éventuellement par le vendeur à l'acheteur. L'acheteur devra rembourser l'ensemble des frais supportés par le vendeur et occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

10.4 Toute déduction et/ou compensation émanant de l'acheteur sont expressément exclues - sauf accord préalable et écrit du vendeur. L'encaissement par le vendeur de titres de paiement comportant des déductions ou compensations effectuées par l'acheteur ne saurait valoir acceptation implicite par le vendeur de telles pratiques.

10.5 Toute détérioration du crédit de l'acheteur et de façon générale toute modification - quelle qu'en soit l'origine - de la situation de l'acheteur - pourra justifier l'exigence de garantie(s) et/ou de modalités de paiement particulières fixées par le vendeur, voir le refus par le vendeur de donner suite aux commandes faites par l'acheteur.

Article 11 - Produit d'exposition ou de démonstration.

Les produits fournis le cas échéant par le vendeur à l'acheteur à des fins d'exposition ou de démonstration sur le point de vente de l'acheteur restent la propriété du vendeur. Les conditions et modalités de cette fourniture seront précisées par le vendeur au sein d'un document spécifique adressé par le vendeur à l'acheteur.

Article 12 - Réserve de propriété.

Les produits dont la vente est régie par les présentes conditions générales de vente sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix principal et accessoire tel que défini aux présentes conditions générales de ventes. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle des la livraison des produits (tel que défini par les présentes conditions générales de vente) au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété, ainsi que des dommages qu'ils pourraient subir ou occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant l'ensemble des risques nés à compter de la livraison des produits objet de la commande et permettant au vendeur d'être directement indemnisé. L'acheteur devra - concernant les produits dont le règlement n'aura pas été effectué - veiller en permanence à ce que ceux-ci soient individualisés et identifiés comme propriété du vendeur et ne puissent pas notamment être confondus ou faire l'objet d'une revendication par des tiers (l'acheteur devra s'opposer à une telle revendication et prévenir le vendeur en pareilles circonstances). L'acheteur s'interdit de donner en gage ou de céder sous quelque forme que ce soit, à titre de garantie, la propriété des produits. Les produits pourront être, à tout moment, et sans nécessité de sommation préalable, repris - aux frais de l'acheteur - par le vendeur en cas d'inexécution de ses obligations par l'acheteur - ce sans préjudice du versement, au profit du vendeur, de tous dommages et intérêts à ce titre. Le vendeur et/ou son transporteur seront en conséquence autorisés à pénétrer dans les locaux de l'acheteur pour enlever les produits visés par la clause de réserve de propriété. Cette procédure n'est pas exclusive d'autres actions ou procédures judiciaires que le vendeur pourra décider d'engager.

L'acheteur s'engage au cas de revente des produits visés par la clause de réserve de propriété à comptabiliser le prix de revente séparément et plus généralement prendre toutes dispositions à l'effet d'établir la concordance entre la somme ainsi perçue du sous-acquéreur et le prix de vente restant dû au vendeur - ce de façon à permettre au vendeur d'obtenir le règlement dudit prix de vente.

Eurl Déco matière
69620 Frontenas



contact@decomatiere.com
<http://decomatiere.com>
FRONTENAS - 69620